

Appel à manifestation d'intérêt

Innovation en santé mentale

Mairie ouverte pour les habitants et le secteur associatif, la mairie du 20^e arrondissement a souhaité s'engager dans le soutien au développement de projets innovants en matière de handicap. Pendant deux ans, une résidence dite de l'accessibilité s'est installée dans des locaux mis à disposition par la mairie du 20^e pour accompagner des structures de l'économie social et solidaire et des associations engagées sur les sujets du handicap et de l'accessibilité universelle.

Souhaitant poursuivre son appui à des projets innovants, la mairie du 20^e arrondissement lance un nouvel appel à manifestation d'intérêt autour des questions de santé mentale. L'objectif sera de co-crédier des solutions innovantes pour une ville où les troubles psychiques et les troubles mentaux sont déstigmatisés et pris en compte dans l'ensemble des aspects de la vie quotidienne et de la citoyenneté des habitantes et des habitants.

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à la mise à disposition de locaux et ne porte aucun engagement financier de la mairie du 20^e ou de la Ville de Paris au fonctionnement du projet.

1. Répondre à des besoins spécifiques du 20^e arrondissement

Le 20^e arrondissement est l'un des arrondissements les plus peuplés de la capitale (185 140 habitantes et habitants, Insee, 2023).

Le portrait social du 20^e arrondissement publié en 2022 montre que la population présente des signes de précarité plus accentués que sur le reste du territoire parisien : très forte population de jeunes « NEET » (jeunes sans emploi, ni scolarisés, ni en formation) – 14 % des 16-25 ans –, 1 ménage sur 4 vivant sous le seuil de pauvreté ou encore surreprésentation des familles monoparentales.

Le territoire compte deux quartiers prioritaires de la politique de la Ville (42 % de la population du 20^e), les Portes du 20^e et le Grand Belleville, qui montrent des indicateurs de précarité élevés.

Depuis la crise du covid-19, l'Observatoire régional de santé montre à partir des données du Baromètre de Santé publique France une dégradation de la santé mentale. Quelques chiffres clés :

- La maladie mentale et les troubles psychiques touchent 13 millions de personnes en France ;
- La détresse psychologique est plus fréquente chez les plus jeunes, les femmes, les inactifs (hors retraités) ;
- Entre 2017 et 2021, augmentation de 70 % de la prévalence des épisodes dépressifs caractérisés (EDC). 17,8 % de femmes et 11,4 % des hommes ont déclaré des EDC ;
- Hausse des hospitalisations pour gestes auto-infligés chez les adolescentes depuis 2020 :
 - Multiplié par trois chez les jeunes filles de 10-14 ans entre 2020 et 2023.
 - En augmentation chez les 15-19 ans de 71 % chez les jeunes filles entre 2020 et 2023 et de 36 % chez les jeunes garçons entre 2020 et 2021.
 - En augmentation de 33 % chez les femmes de 20-24 ans à partir de 2020.
- Les personnes en détresse psychologique ont moins d'interactions avec leurs voisins et perçoivent plus négativement leur cadre de vie.

Pour la première fois en 2021, la prévalence des épisodes dépressifs est supérieure en Île-de-France par rapport au reste de la France (13%). Les jeunes de 18-24 ans sont particulièrement concernés, avec plus d'un Francilien sur quatre touché par des EDC en 2021, proportion qui a doublé depuis 2017. Les EDC sont plus fréquents chez les femmes, les étudiants, les personnes moins aisées, au chômage, de niveau bac ou vivant seules. La prévalence des tentatives de suicide déclarées ne diminue pas en Île-de-France depuis 2005, et concerne 5,7 % des 18-75 ans.

L'Observatoire régional de santé révèle une prise en charge des pensées et tentatives de suicide insuffisantes en Ile-de-France. En 2021, 3 franciliens sur 10 n'avaient pas parlé de leurs pensées suicidaires et 4 personnes sur 10 ayant fait une tentative de suicide avaient estimé ne pas avoir reçu le soutien nécessaire ensuite.

Des habitantes et habitants du 20^e arrondissement sont particulièrement exposés aux problématiques de santé mentale, notamment :

- Une population de seniors importante et isolée, avec des niveaux de vie plus faible que l'ensemble des seniors parisiens ;
- Une surreprésentation des familles monoparentales (23 %) en situation de précarité et qui peuvent être en difficulté face à des épisodes de maladie ;
- Une proportion importante de jeunes sans emploi ni formation (NEET) qui vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Sur le territoire du 20^e arrondissement, on peut s'appuyer sur les dispositifs de la psychiatrie de secteur, gérés par l'État, de l'offre libérale et l'offre associative soutenus par la Ville de Paris. Six centres médico-psychologiques sont présents dont trois pour les enfants, une Unité d'accueil thérapeutique, deux Centres d'adaptation psycho-pédagogique ou encore l'association Intervalle-CAP (Consultations et accueils psychanalytiques) qui présente sur deux sites dont un spécifiquement dédié aux femmes.

2. Pourquoi un appel à manifestation d'intérêt

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à identifier une structure capable de monter et de gérer la Résidence de la santé mentale. La structure retenue assurera :

- La gestion du lieu ;
- La recherche de financements et la construction d'un modèle économique viable ;
- L'identification des structures et associations appelées à s'installer au sein de la résidence ;
- L'animation de la résidence ;
- La proposition d'activités associant les membres de la résidence, ouvertes aux habitantes et habitants du 20^e arrondissement.

Cette résidence devra répondre à des besoins aujourd'hui peu ou pas couverts, selon trois orientations :

- Privilégier des actions complémentaires aux politiques municipales, sans se substituer à celles déjà menées par d'autres structures ;
- Accueillir des structures qui n'agissent pas encore sur le territoire, ou qui souhaitent y développer leur action de manière plus importante ;
- Favoriser les actions de recherche et d'innovation.

Les structures accueillies auront vocation à nouer un partenariat fort avec la mairie du 20^e arrondissement, afin de se faire connaître, d'expérimenter leurs actions et de contribuer à la création d'un réseau dynamique, à l'échelle de l'arrondissement comme de Paris.

La mairie du 20^e arrondissement souhaite que cette résidence favorise la reconnaissance des signes de dégradation de la santé mentale, des troubles psychiques et des troubles mentaux, permettant à toutes et tous d'avoir les ressources nécessaires pour les soigner.

Cela passe d'abord par la connaissance et l'accessibilité aux services publics, parapublics et à l'information qui en est la condition. Chaque personne doit avoir accès à une information claire et compréhensible lui permettant de bénéficier de l'ensemble de ses droits, sociaux, culturels et citoyens, afin de participer pleinement à la vie sociale.

Un travail soutenu sera attendu sur les thématiques spécifiques encore trop peu couvertes :

- ✓ La santé mentale des jeunes, en particulier des jeunes femmes
- ✓ La santé mentale des seniors
- ✓ La santé mentale des proches aidants
- ✓ La déstigmatisation des troubles psychiques et des troubles mentaux

Parmi les enjeux prioritaires identifiés dans le 20^e arrondissement :

- La lutte contre la stigmatisation des personnes en situation de souffrance psychique
- Le développement de l'offre de soins en favorisant l'attractivité du territoire, le maillage territorial, le travail avec les structures de proximité, le développement de l'offre d'accompagnement à domicile
- La prévention des troubles en agissant sur les déterminants de santé mentale : précarité sociale (accès aux droits, insertion, logement...), lutte contre l'isolement (aller-vers, médiation, pair aide, groupe d'entraide...), soutien aux aidants....

3. Les modalités d'intervention

La mairie du 20^e arrondissement met à disposition des espaces de bureau et de réunions pour 280 m². Ces espaces sont situés à l'intérieur de la mairie et sont accessibles aux horaires d'ouverture de la mairie.

Ces espaces ont vocation à accueillir plusieurs porteurs de projets développant des solutions innovantes en santé mentale. La mairie du 20^e recherche une structure capable d'animer cette communauté de porteurs de projets et de les mobiliser autour d'un projet collectif, au service du commun. Cette structure devra également mettre en place un comité de suivi et d'évaluation associant l'ensemble des structures impliquées. Le projet devra s'appuyer sur un partenariat avec les acteurs de l'arrondissement, qu'ils travaillent directement sur les questions de santé mentale ou qu'ils soient en contact avec les publics prioritaires.

4. Suivi et évaluation du projet

Un comité de suivi du projet sera mis en place, réunissant plusieurs instances auxquelles le porteur de projet retenu devra participer. Le format précis de ce suivi sera défini avec lui.

Une fois par an, le porteur de projet devra rendre un rapport d'activité aux élues et élus de l'arrondissement.

5. Calendrier

Publication de l'AMI	4 août 2026
Clôture des candidatures	15 septembre 2026 à 23h59
Instruction des candidatures	Septembre 2026
Audition éventuelle des candidats	Septembre 2026
Validation du porteur de projet retenu	Octobre 2026

6. Modalité des dépôts des candidatures, composition du dossier et modalité d'instruction

Sont éligibles à cet AMI :

- ✓ Les associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901
- ✓ Les fondations reconnues d'utilité publique
- ✓ Les coopératives et organismes de l'économie sociale et solidaire

Les structures candidates devront justifier d'au moins une année d'existence à la date limite de dépôt des candidatures.

Les candidatures devront être adressées par mail à mairie20@paris.fr, avant le mardi 15 septembre à 23h59.

La mairie du 20^e se réserve la possibilité de solliciter toute pièce complémentaire ou de demander des précisions aux candidats au cours de la phase d'instruction.

Documents administratifs à transmettre :

- Statuts et liste des dirigeants à jour
- Rapport d'activité

Rédaction du projet

La présentation du projet est composée des éléments suivants :

- Une présentation du projet
- Préciser les axes de travail
- Expliquer en quoi et comment le projet répond aux besoins et comment il s'insère dans le territoire
- Comment le projet touche les publics de l'arrondissement
- Les modalités de fonctionnement et d'animation de la structure
- Les perspectives de montage financier afin d'évaluer la viabilité du projet

7. Communication

La structure retenue s'engage à faire apparaître le soutien de la mairie du 20^e sur l'ensemble des supports de communication qui seront édités.

Toute utilisation du logo de la mairie du 20^e devra respecter la charte graphique en vigueur et faire l'objet de validation auprès du service de communication de la mairie du 20^e.

8. Contact

Pour toute question relative à cet appel à manifestation d'intérêt : mairie20@paris.fr